

Proposed Protocol for Verifying Indigenous Identity

1. Policy Statement

Purpose: To ensure the authenticity of Indigenous identity claims among members and partners of the Indigenous Curatorial Collective.

Scope: Applies to all current and prospective members, collaborators, and partners.

Commitment: The Indigenous Curatorial Collective commits to respecting and upholding the dignity and diversity of Indigenous cultures, ensuring that only individuals with legitimate claims to Indigenous identity are represented.

2. Definitions

Indigenous: Refers to individuals who identify as First Nation, Métis, or Inuit.

Pretendian: A non-Indigenous person who falsely claims Indigenous heritage.

3. Procedure for Identity Verification

Initial Application:

All applicants must provide a written statement detailing their Indigenous heritage and community connections.

Applicants are required to provide documentation that supports their claim. This can include status cards, tribal enrollment records, letters from recognized community leaders or elders, or other forms of recognized Indigenous identification.

Verification Process:

The verification committee, composed of Indigenous members of the collective, will review the documentation. The committee may also conduct interviews with the applicant and consult with the relevant Indigenous community or communities.

The process should be handled sensitively and confidentially to respect the privacy of all applicants.

Ongoing Verification:

Regular checks and updates may be requested to ensure continued compliance with the collective's standards.

Members must notify the collective of any changes in their status or identity claims.

1

Disclaimer: The Indigenous Curatorial Collective / Collectif des commissaires autochtones (ICCA) is not a legal authority over who does and does not have Indian status, land claims agreements, Tribal Enrolment, or other proof of citizenship and cannot remove status from its members. The ICCA will collaborate with Indigenous (and non-Indigenous) governments, councils, and nations when necessary to determine the status of its members. The ICCA holds the right to terminate a membership with the collective at its discretion.

Handling Discrepancies:

If discrepancies or doubts about an individual's Indigenous identity arise, the collective may initiate a confidential review process.

Individuals will have the opportunity to respond to any concerns raised during the review.

Consequences of False Claims:

If an individual is found to have falsely claimed Indigenous identity, they may face removal from the collective and other appropriate actions, which should be clearly defined in the collective's disciplinary policies.

4. Appeals Process

Members and partners have the right to appeal decisions regarding their identity verification. The appeals process should be clearly outlined, transparent, and fair, providing a path for reconsideration in light of new evidence or corrected information.

5. Education and Awareness

The collective should provide educational resources about the importance of authenticity in Indigenous identity and the harm caused by false claims.

Training sessions on cultural sensitivity and the verification process should be mandatory for all members of the verification committee.

6. Review and Update of the Protocol

The identity verification protocol should be reviewed annually to adapt to any changes in legal standards, community norms, and technological advancements.

Feedback from Indigenous communities and members should be sought during each review to enhance the protocol's effectiveness and sensitivity.

This protocol aims to uphold the authenticity, respect, and integrity of Indigenous identities within the arts community, fostering an environment of trust and respect. By implementing and maintaining a robust verification process, the Indigenous Curatorial Collective can protect against misrepresentation and support the rightful representation of Indigenous cultures.

7. Responsibility of Art Galleries and Artist-Run Centres

Art galleries and artist-run centres play a critical role in upholding the integrity of Indigenous representation within the arts community. It is essential that these institutions conduct their own due diligence when engaging with artists who claim Indigenous identity. This includes requesting documentation of Indigenous identity and verifying its authenticity through methods consistent with those outlined in the collective's protocol. Additionally, galleries and centers should establish

their own policies and training for staff to ensure sensitivity and accuracy in handling identity verification. Collaborating closely with Indigenous communities and experts can further enhance the accuracy of their verification processes and contribute to a respectful and culturally informed art environment.

Avis de non-responsabilité : Le Collectif des commissaires autochtones (ICCA) n'est pas une autorité légale en ce qui concerne le statut indien, les accords de revendication territoriale, l'inscription tribale ou d'autres preuves de citoyenneté, et ne peut pas retirer le statut à ses membres. L'ICCA collaborera avec les gouvernements, conseils et nations autochtones (et non autochtones) lorsque nécessaire pour déterminer le statut de ses membres. L'ICCA se réserve le droit de mettre fin à une adhésion au collectif à sa discrétion.

Protocole proposé pour la vérification de l'identité autochtone

1. Énoncé de politique

Objectif : Assurer l'authenticité des revendications d'identité autochtone parmi les membres et partenaires du Collectif des commissaires autochtones.

Portée : S'applique à tous les membres actuels et potentiels, collaborateurs et partenaires.

Engagement : Le Collectif des commissaires autochtones s'engage à respecter et à défendre la dignité et la diversité des cultures autochtones, en veillant à ce que seules les personnes ayant des revendications légitimes d'identité autochtone soient représentées.

2. Définitions

Autochtone : Désigne les personnes qui s'identifient comme Premières Nations, Métis ou Inuits.

Pretendian : Une personne non autochtone qui prétend faussement avoir une ascendance autochtone.

3. Procédure de vérification de l'identité

Demande initiale :

Tous les candidats doivent fournir une déclaration écrite détaillant leur ascendance autochtone et leurs liens communautaires.

Les candidats doivent fournir des documents appuyant leur revendication. Cela peut inclure des cartes de statut, des dossiers d'inscription tribale, des lettres de leaders communautaires ou d'anciens reconnus, ou d'autres formes d'identification autochtone reconnues.

Processus de vérification :

Le comité de vérification, composé de membres autochtones du collectif, examinera les documents. Le comité peut également mener des entrevues avec le candidat et consulter la ou les communautés autochtones concernées.

Le processus doit être géré de manière sensible et confidentielle pour respecter la vie privée de tous les candidats.

Vérification continue :

Des vérifications régulières et des mises à jour peuvent être demandées pour assurer une conformité continue avec les normes du collectif.

Les membres doivent informer le collectif de tout changement dans leur statut ou leurs revendications d'identité.

Gestion des divergences :

Si des divergences ou des doutes sur l'identité autochtone d'une personne surgissent, le collectif peut initier un processus de révision confidentiel.

Les individus auront la possibilité de répondre à toute préoccupation soulevée pendant la révision.

Conséquences des fausses revendications :

Si une personne est reconnue avoir faussement revendiqué une identité autochtone, elle peut être expulsée du collectif et d'autres actions appropriées, qui devraient être clairement définies dans les politiques disciplinaires du collectif.

4. Processus d'appel

Les membres et partenaires ont le droit de faire appel des décisions concernant leur vérification d'identité. Le processus d'appel doit être clairement défini, transparent et équitable, offrant une voie de réexamen à la lumière de nouvelles preuves ou informations corrigées.

5. Éducation et sensibilisation

Le collectif doit fournir des ressources éducatives sur l'importance de l'authenticité dans l'identité autochtone et les préjudices causés par de fausses revendications. Des sessions de formation sur la sensibilité culturelle et le processus de vérification doivent être obligatoires pour tous les membres du comité de vérification.

6. Révision et mise à jour du protocole

Le protocole de vérification de l'identité doit être révisé annuellement pour s'adapter à tout changement dans les normes légales, les normes communautaires et les avancées technologiques. Les retours des communautés et membres autochtones doivent être sollicités lors de chaque révision pour améliorer l'efficacité et la sensibilité du protocole.

Ce protocole vise à défendre l'authenticité, le respect et l'intégrité des identités autochtones au sein de la communauté artistique, en favorisant un environnement de confiance et de respect. En mettant en œuvre et en maintenant un processus de vérification solide, le Collectif des commissaires autochtones peut protéger contre la fausse représentation et soutenir la représentation légitime des cultures autochtones.

7. Responsabilité des galeries d'art et des centres d'artistes autogérés

Les galeries d'art et les centres d'artistes autogérés jouent un rôle crucial dans le maintien de l'intégrité de la représentation autochtone au sein de la communauté artistique. Il est essentiel que ces institutions mènent leurs propres vérifications lorsqu'elles s'engagent avec des artistes revendiquant une identité autochtone. Cela inclut la demande de documents d'identité autochtone et la vérification de leur authenticité selon des méthodes conformes à celles décrites dans le protocole du collectif. De plus, les galeries et centres devraient établir leurs propres politiques et formations pour le personnel afin d'assurer la sensibilité et l'exactitude dans la gestion de la vérification de l'identité. Collaborer étroitement avec les communautés et experts autochtones peut améliorer l'exactitude de leurs processus de vérification et contribuer à un environnement artistique respectueux et informé culturellement.